

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

## **DU 26 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de GRISON Bernard, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, CODINA DE UNDABEYIA NABETH, CAILLOCE, RENFER, MOREL.

Absents : BABIC, GAUCHERAND, JUST, BRANDON, DREVON, MERMET-GUYENNET RIVIÈRE-CLODIC pourvoir à GRISON

Secrétaire de séance : M. RENFER

Suite à l'absence de quorum au dernier Conseil Municipal, ce deuxième Conseil du moins de juin (Conseil extraordinaire) a été convoqué spécifiquement afin de voter les délibérations. Bien qu'il ne soit plus été nécessaire, le quorum est atteint pour ce second Conseil.

### **COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES**

#### **Délibération(s)**

##### **Remplacement d'un agent de service des écoles. [École]**

M. le Maire explique qu'afin de pallier à l'absence de l'ATSEM (Mme. BERNARD). Il est nécessaire de recruter un agent de service des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la délibération.

##### **Recrutement d'un CEC (Contrat Emploi Compétence). [Cantine/Garderie]**

M. le Maire rappelle les dispositifs d'aide à l'emploi et leur fonctionnement. Le CUI (Contrat Unique d'Insertion) arrivant à son terme, il sera remplacé par un CEC. La logique d'insertion dans le milieu professionnel est similaire au CUI mais la part du remboursement du salaire diminue à 40%.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la délibération.

##### **Création d'un emploi non permanent à temps non complet. [Cantine]**

M. le Maire indique au Conseil que le nombre d'enfants servis à la cantine est en hausse depuis plusieurs années. Afin de renforcer ponctuellement l'équipe il convient désormais de créer un emploi permanent à temps non complet (6h30 annualisé).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la délibération.